

PREFECTURE DE VAUCLUSE

COMMUNE D'ORANGE

REGISTRE D'ENQUETE ~~MURALE~~ PARCELLAIRE

N° 1

relatif à la réalisation du projet d'aménagement de la RD 72
entre la RD 976 et la RD 68 sur le territoire de la commune
d'Orange - Aménagement de la RD 72 entre le chemin de la
Barnouine et la RD 950 sur le territoire de la commune de Courthézon
par le Département de Vaucluse

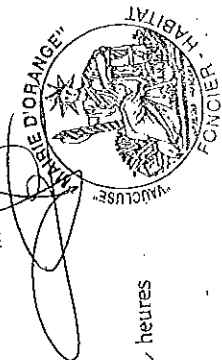
ENQUETE RELATIVE

A

LA REALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'RD 72
ENTRE LA RD 976 ET LA RD 68 SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE D'ARANGE - AMENAGEMENT DE LA RD 72 ENTRE LE
CHEMIN DE LA BASSONNE ET LA RD 950 SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE LOUCHEZON PAR LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

En exécution de l'arrêté du 31 Mai 2012 n° 2012-152-007 de monsieur le Préfet
de Vaucluse, je soussigné, M. Jean-François LOMAS, Adjointe délégué à l'Urbanisme
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 20 pages, pour
recevoir pendant ~~trois~~ ~~deux~~ jours consécutifs ~~(sauf les jours fériés)~~
de 8 heures 00 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17
heures 30 les observations du public. Sauf le vendredi de 8h00 à 17h00.

Pour le Maire
le 27 Août 2012 L'Adjointe Déléguée
Mairie France LORHO



A ORGANISE
Le 27 août 2012 de 9 heures 30 à 12 heures
Première journée :

1° Observations de M.
Madame le Comissaire Substitut
Observations sur la RD 72 de N°
CHARLAIN Guod ~~N° 610~~ ^{Usquiter} N-610
CHARLAIN SCHERRE Anne ~~N° 610~~ ^{Usquiter} N-610
N-610 CHARLAIN Christian rue Jacqueline N-610



la route se rapprochant de la



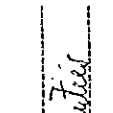
habitation, qui est pour pour
limites les maisons sont
surplombés des autres sont plates
sans limite de murailles actuelles
est il possible de faire un mur
côté - nuit

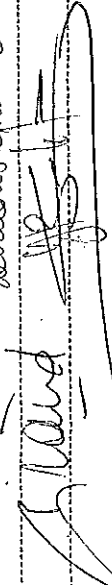
Nous n'avons pas les renseignements
nécessaires pour être certains de l'existence
des eaux de source et de la berge de
Alentour celles ont pour à côté
de votre maison. Mais demandons de
plus amples renseignements et surtout
que le paysage soit comme et
Albaric

Vue de la route de population
la vue de beaucoup de véhicules
d'attente et d'attente. Il faut
faire cette zone soit limité à
50 km/h


- Mes permis de construction de 1999
ne fait état d'aucune restriction et
d'aucun projet

le 27/08/2012 Nadam la commissaire enquêteur
de M^{me} GRANGER Sylvié née BOUYER pour la
parcelle 1875.
La maison construite sur le bord de la route est
n'est pas inscrite sur le plan établi par services
d'autre part la nouvelle route envisagée de terrain et
appuie la route de la maison. De ce fait suite aux
recommandations de bruit, de sécurité, la maison a été
travaux décalés. De plus une clôture et une fosse
de terrain visent de 25 ans sont en place et
présents la fin être de cet habitat familial
de même, la maison est la déviation d'un des deux
sont nos être très préjudiciable. 
le 27/08/2012 Nadam le commissaire enquêteur
de Nadam Granger née Bouyer Sylvié pour la
parcelle 146.
Cette parcelle a été en donation par acte et l'origine
de cette origine via nous au domaine privé viticole
qui est ce plan. Demande familiale de mon père.

le 27/08/2012 Nadam le commissaire enquêteur de
Nadame Bouyer Nicole pour la parcelle n° 377.
Le terrain est constructible et non agricole, de plus il
a été inscrit en plan par acte pour la parcelle des frais
sont été engagés. De plus ce terrain constructible de
peut d'empêcher part en stabilité par rapport aux

L'enquête publique a été
mise de fait (12 Avril 2012) n'est pas
établie et top vague pour étude de
et 00 pour être. Nos sommes retournés
pour de ce est sur le terrain de
Libre Air - Urbain en court par la
Circuit Général 
M. M. F. 
M. M. F. 


le 27/8/12 Nadam le commissaire enquêteur
Observations de la part de M^{me} SAINT-GUILLEME et
M^{me} GIMOND pour propriétaire de la 1731 et exploitant
de la 17A34
Notre maison est le bord de route, l'accès est
déjà difficile et dangereuse, comment comptez vous
nous faciliter l'accès à notre domicile?
De plus la nouvelle route va engendrer une
augmentation du trafic, votre maison est au
bord de route, nous voulons l'expliciter de la
sécurité de la maison par l'expliciter
Nous demandons des Murs anti-bruit pour lutter
contre les nuisances sonores. Merci de prendre en compte la
dévalorisation de notre habitation


lots constructibles qui peuvent être fait. Je suis
 défavorable à cette solution. Les avis sont
 favorables. Je devrais être accompagné. Une dépréciation
 de terrain va être effective dès le début des travaux.




Le 27/08/2012 à Ndl. la commune exposeur de la
 part de Philippe Grouzet géant de la S.C.F.A.
 Grouzet la Perrière.
 Je vois en premier lieu malgré d'espérance
 par rapport au terrain dont je suis géant et d'
 une dépréciation de mon terrain. Je plus c'est
 de plus, sont agité et produisent du terrain et par
 donc je suis certainement contre cette acquisition
 qui va venir à travers les points de vue au regardable.

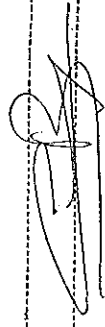
Le 27.08.2012
 Philippe Grouzet
 Benjamin Jélot - la parcelle 734 et 735 est
 une indivision Chastan, Benjamin et une me
 de propriété du domaine de la forêt de Chastan




Le 27/08/2012
 Le N° 37 de l'exploiter parcelles de ces regards ps
 est non des propriétaires mais on s'agit d'un
 (procome de ce en son et son)



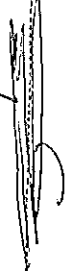
de 27/08/2012 de Nidal Bouyer
 En ce qui concerne l'ordre 39
 de Bouyer. Je ne suis pas sûr que l'avis est demandé
 et il y a une dépréciation par rapport au terrain
 2011 à Ndl. Bouyer. Je ne suis pas sûr que l'avis
 pour la parcelle N° 1877



Mme Perrin Lucien
 Je suis sûr que l'avis est demandé
 et il y a une dépréciation par rapport au terrain
 2011 à Ndl. Bouyer. Je ne suis pas sûr que l'avis
 pour la parcelle N° 1877



M. Adrien Syriano
 Je ne suis pas sûr que l'avis est demandé
 et il y a une dépréciation par rapport au terrain
 2011 à Ndl. Bouyer. Je ne suis pas sûr que l'avis
 pour la parcelle N° 1877



Vendredi 28 août 2012

Consultation complète du dossier de

Je suis Absence de la position de l'avis
d'enquêtes parcellaire dans les pressoirs, pour
le dossier existant en l'annexe à
comptes du 27 août 2012.

Tous les villages existants ce sont
présentés à Bessons (dans l'annexe),
même "les plantations" l'annexe commune
de Courthouzon sans le terrain de Gues
qui est transformé en dossier de ZAC
et Z.I.

Dans la notice explicative du projet
aucune allusion au passage ou
persécution (secteur de Hauteau du Gues)
passage et sur le dossier de
conseil Général

Proces Jean Paul Besson C.C. BFF

Mardi 29 août 2012

Nous recevons l'avis de la direction de la
compagnie de presse amicale (l'annexe de
cette enquête) (annexe) dans lequel
il est dit (enquête parcelaire) et article 4 de
l'annexe n° 2012-152 est de l'annexe
projet de vente du 31 Mai 2012.
En l'absence d'avis d'opposition
le site - M. Besson (présent) Besson

Le 27 août 2012 Mme GALETTA Sandrine

Nouvelle habitude du quartier depuis septembre 2011
nous avons constaté un flux très important de voitures
venant et de voitures empruntant cette voie pour se
rendre vers le centre commercial d'Orange des Vignes
des conducteurs sont très irrespectueux des Vignes

d'un problème de sécurité des riverains quand ils
doivent rentrer chez eux.
Problème également de bruit du aux voitures venue

Ville Nous avons acquis cette parcelle
1435 (H180) ancienne propriété LIOTARD J. Marie
chez la retraite de GALETTA Sandrine (DADME)

M. Mme GALETTA Sandrine

QUARTIER VOUSSE

Route de Courthouzon

9480 Orange

27 août 2012

Aktace de l'avis de parcelaire
présenté dans le dossier qui nous est
présenté. Il est dit qu'il est probable
que plusieurs propriétaires ont pas
leurs biens notifiés (cf dossier de
C.G.V. du 22 août 2012) et que
des avis de bien situés au lieu
concerné ont été

Grand Gues Association

MFL

MFL

MFL

(15)

Jeudi 30 août 2012

M. Thierry Lormeau Parcèle Cadastre M563

Vous m'informez que vous souhaitez acquiescer une surface de 136 m² par vos dix prochains m² sur une parcelle.

Je dois vous dire que la parcelle n° 6 du plan parcellaire ne mentionne pas l'implantation de la maison. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de plan de l'ancien à mes yeux (sans accès) et dit tout une fois aucune très petite au niveau bureau et un peu et avec la maison en bordure de route. (*) Par conséquent et en l'état je suis totalement opposé à cette transaction.

(*) Sans compter le fait que l'agent de la parcelle M563 et l'ancien M563

Jeudi 30 Août 2012

M. R. EIT Doria

La Maison étant située en bord de route, ainsi qu'une terrasse à l'arrière de la maison avec les communs et si je dois vendre la maison elle sera dévalorisée de fait ou être

encore sur présent, beaucoup demande des mises à jour à cet effet. Suggérerai de trois ans à l'arrière qui ont les mises à jour et l'ancien de l'ancien. Et pour l'acquisition des eaux d'arrosage? 000/000

Vendredi 31 août 2012 Néant

Samedi 02 septembre 2012 Néant

Dimanche 03 septembre 2012 Néant

Mardi 05 Septembre 2012 Néant

Mercredi 06 Septembre 2012

Mme Monique Marcelle

des parcelles situées au lieu-dit Ste Cordille ont été données en fermage avec bail de longue durée à Robert Sabatelle ce qui lui a permis d'acquiescer à demi SMI et de s'installer jeune agriculteur et à bénéficier de la D.S.R. La parcelle située au lieu-dit Havoil est dans la

même situation avec comme femme MONNIER Valérie
 Ces deux jeunes agricultrices seront donc dans l'obligation
 de seules assurer tout en partie de la D.A donc problème -
 D'autre part l'arrimage du bois pose sur par parcelles
 pourquoi donc pas se procurer le bois ?

J.J.G.

Courrier Reçu le 6/9/2012 au Commissaire Enquêteur
 en main propre par Mlle DARDY Suave née UBAY.

le jeudi 6 septembre 2012.

Après consultation du plan avec madame
 la Commissaire Enquêteur il s'avère que
 la route qui sera avec tracé à la parcelle
 1314 procure un danger car les véhicules
 peuvent buter sur l'angle de la maison
 côté ouest.

Il serait plus judicieux d'écarter la
 route côté Nord sachant que les
 terrains ne sont que terre plantée
 et "oliviers" au milieu du terrain" et
 de la rigole côté du Rhône.
 Pour la sécurité avant tout, nous espérons

qui sera rétrogradée à l'arrêt en
 tenant compte de nos observations,
 leur observation. Dans le cas où
 notre tracé futur que compte nous
 faire pour compléter la loi de cyprin ?
 Et que compte nous faire pour les
 nuisances sonores ?

De plus en plus de camions circulent
 sur cette route. A danger pour
 la maison et pour créer des accidents.
 merci de prendre en compte cette
 requête.

M. Tardif et Dumont
 P.S. Le tracé de la route ne nous
 permet pas un droit d'accès pour
 l'entretien de nos gouttières et
 descentes d'eau. Fardul Dumont.

Vendredi 07 septembre 2012 Néant

Lundi 10 septembre 2012 Néant

Mardi 11 septembre 2012 Néant

Mercredi 12 septembre 2012 Néant

FERRIN Julien

Je me suis posé contre l'équidistement mesuré
de la P42. Je souhaiterai une limitation de
vitesse pour la sécurité des riverains et des usagers
sur le chemin d'accès de ce quartier.
Le sujet du sond pour du Chêne je trouve qu'il
est excessivement suchi. Je maintiens et affirmerai une
grande insécurité.

En tant que responsable de la commune, des
travaux de l'ASA de la Mayne couvrant le Quartier
je suis à la disposition de toute demande de
sécurité. Je vous remercie de votre intérêt.
ce sond d'opinion a été à une fin.

Je maintiens en cas de zones de
sécurité il est à noter que les
et les. En cas de zone de
le sond et à l'opinion de la Mayne
pour la sécurité de la Mayne. Je
dans un sond de la Mayne. Ceci pour
insécurité.

L'insécurité de ce sond pour
vitesse pour la Mayne et la

(95)

Vendredi 13 septembre 2012 Néant

Vendredi 14 septembre 2012

Syndicat intercommunal de l'appellation Châteauneuf
demande à ce que les lignes T-éléphoniques et
électriques soient enterrées. Que la vitesse
soit limitée à 70 km/h sur cette portion
car il y a nombreuses habitations.
P. Le Pen et

lundi 17 septembre 2012 Néant

lundi 18 septembre 2012 Néant

lundi 19 septembre 2012

Notre maison étant située en bordure de route, un fossé
nous sépare de celle-ci, nous nous faisons toujours du
soucis car les camions et autres véhicules partent
vite, nous limitons très bien de chez nous, les murs
tremblent, alors nous nous imaginons. Lorsqu'il y en
aura encore plus de camions, est-ce que nous
pourrions devenir tranquilles? Voici de ne pas nous
prendre beaucoup de terrain, il est déjà bien petit,
la limitation de vitesse n'est presque pas respectée.
Il faudrait davantage de contrôles radars pour
notre sécurité.

Ch. Sa...
M

Mardi 19 Septembre 2012
 M et Mme ROCHE Jean Paul ARNAUD Annie
 IP est impératif de passer au mur anti bruit
 en face des habitations ainsi qu'un ralentissement
 afin d'entrer la vitesse excessive évitable
 l'élargissement de la route étant trop important
 NB: la partie de la D 72 déjà aménagée
 direction Lanthéyon extrême des vitesses de l'ordre
 de 130 km constatées

Cette partie de la D 72 est très peuplée
 Nous constatons de nombreuses omissions au
 le plan présenté qui nous concerne (PAILLET N. M -
 N. G. 13 - N. G. 14)

- les autres quartiers ne sont pas notés
- les hauteurs ne sont pas notés
- la route à côté de la bourse N. G. 12 n'est pas notée
- Immigration entravée
- Basse entrée chemin
- Clôture

A ce jour nous ne pouvons pas combiner nous
 pouvons indiquer l'importance de présence de notre
 maison d'habitation - L'empasse de la route
 ne fait seulement chez nous 2 mètres de
 chaque côté seraient suffisants

Jean Paul ROCHE Annie ROCHE

Judi 20 septembre 2012 Néant

Vendredi 21 septembre 2012 Néant

Lundi 24 septembre 2012 Néant

Mardi 25 septembre 2012 Néant

Mardi 26 septembre 2012 Néant

Judi 27 septembre 2012

N° BASSOIS IS

Ce tronçon de la départementale RD 72 est
 le plus dense en habités est agrandissement
 excessif de la RD 72 ne peut avoir comme
 résultats qu'une aggragation de la
 dégradation de l'environnement naturel,
 qu'une augmentation de l'insécurité
 routière (trafic et usages abusifs) et
 qu'une dévalorisation de la qualité de
 vie

Judi 27 septembre 2012

SAC Chateau de la GARDIÈRE

Jeudi de mardi au samedi actuel de 11h à 18h
 afin de planifier la location pendant le period de

après végétation de la vigne - J'ai de bois sauf à former sauf
 les dates de l'année
 On va à l'acte en 2011 le 11-12-13 pour le sauf
 GFA Sainte Landelle - sauf que pour le sauf que sa
 avec l'apposition à la SA sauf de la sauf (sauf)
 FAMILIE BARNET GFA SE CAEGLIE

Vendredi 27 septembre 2012

Roux Jean

Je constate l'emprise sur la parcelle L576
 qui est en AOC Chateaufort du Lot Mos face
 l'emprise avait pu être déblatée au Nord sur
 l'AOC du CDR et cela permettait de
 rectifier le tracé de la route en la
 redressant

Ma remarque rejoint celle de l'ONC

Chateaufort du Lot

Parcelle L 445

Je constate que l'emprise côté Ouest se débride
 sur la parcelle L 445 qui est en AOC Chateaufort
 du Lot alors que le Cote Nord est en AOC CDR
 Ce dépot pourrait être évité en brisant le contour
 de l'emprise

Il s'agit d'une parcelle de faible longueur
 (40 à 50 m) et l'implantation de 5 m me cause
 un véritable préjudice des emprises sur mes

deux parcelles en AOC Chateaufort du Lot
 pèderont de 518 m² sur une surface de
 3 ha et sera semé en vigne ma culture
 de petit volume. Mécaniquement j'utilise en
 Chateaufort puis j'arrive à faire
 performer le vin dans des cuves de
 volume inférieur à celles de l'actuelle

Après le sauf est arrivée à
 une adresse émise

Vendredi 28 Septembre 2012

REIT Didier

Propriétaire de la parcelle n° 600, de
 la parcelle n° 1236 et de la parcelle
 n° 1235

Concerné les parcelles n° 600
 et 1236 pour la D 72

Le de SFU ayant changé
 depuis l'enquête parcellaire, le
 terrain est passé constructible, alors
 que sur le cahier consulté devant
 l'enquête le sol est agencé ou
 non, donc pour l'indemnisation

il faudra en tenir compte.

Nous sommes dans l'ingénierie de l'eau
surait de véhicules au franchissement
de la route. Plus de bruit.
S'agira-t-il de quelque chose pour l'heure
- Plus grand silence.
Un nord-point est prévu du côté
entrée de propriété, la question se pose.
Comment sera-t-elle traitée?

La maison va être d'autant plus dévalorisée.
En cas de fortes pluies comme
celà s'est passé en 2002-2003
les eaux pluviales débordent
du canal de Rieuclosse, descendent
au chemin de HAUCCOIK. Ici on est
précis ce Nord Point qui va donc
préciser ce fait naturellement devant
l'administration (les de bruit).
Que pensez-vous faire pour LES
EAUX P. o.r.e.e.s.

Nous possédons également une zone
agricole depuis l'année dernière, ainsi
que les comptes d'eau potable, ~~et~~

000 / 000

Le 27 Septembre 2012 à 17 heures 45

Le délai d'enquête étant expiré,
le soussigné M. Nous France LORNO, Adjointe déclare ci-dessous le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant vingt-deux (22) jours consécutifs du

27 Août 2012 au 27 Septembre 2012

de 8 heures 00 à 12 heures 00

et de 13 heures 30 à 17 heures 30

(sauf les dimanches et jours fériés et vendredis de 8h à 16h)

Les observations ont été consignées au registre par vingt-huit (28) personnes (pages N° 1
à 12).

En outre, j'ai reçu Six (6) lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du 17 août 2012 de M. Conseil Général
par M. ADANO

2° Lettre en date du 30 août 2012 de M^{me} Anne MARVIN

3° Lettre en date du 24 septembre 2012 de M. Christian VERDIE
CARL Inmacule St Hilaire

Lettre n° 1 M. Franck CONTI et Mme BARDEY
Lettre n° 5 ODC Chateauroux du Pape
Lettre n° 6 M. Jean RAUX

